



Choisy-le-Roi, le 11 décembre 2020

Alain Halère
Secrétaire général

à

Madame Frédérique Vidal,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21 rue Descartes
75 231 PARIS CEDEX 05

Lettre recommandée avec accusé de réception

Nos Réf. : AH/JG/KB - N° 157-2020

Objet : Modalités du recrutement des enseignants-chercheurs

Madame la Ministre,

Suite à votre courrier daté du 9 décembre 2020, le SNPTES tient par la présente à vous faire part de sa réponse.

Tout d'abord, Madame la Ministre, le SNPTES estime que votre courrier arrive à la fois tardivement et précocement.

Tardivement, d'abord, car après plus d'une année de discussions et de négociations sur la loi de programmation, vous nous mettez devant le fait accompli de la suppression de la qualification en approuvant les amendements qui la portent sans aucune concertation préalable. Précocement, ensuite, car le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur l'article 5 de la loi et il serait pour le SNPTES irrespectueux d'anticiper l'avis de ses membres.

Madame la Ministre, vous n'ignorez pas qu'une grande partie de la communauté des enseignants-chercheurs est attachée de manière inconditionnelle au rôle du Conseil national des universités, le CNU, dans le recrutement des enseignants-chercheurs. Vous affirmez qu'il ne faut pas voir dans la suppression de la qualification les prémices de la disparition du CNU. Cependant, comment vous croire puisque vous avez rompu le lien de confiance ?

Le SNPTES n'a pas pour habitude de mentir et reconnaît que les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs ne sont actuellement pas pleinement satisfaisantes. Le processus de recrutement est par moment inutilement complexe, ne permet pas les mutations prioritaires comme nécessaires, laisse trop peu de temps aux candidats pour faire la démonstration de leurs mérites et n'empêche pas toujours le clientélisme. Ce dernier point

est sûrement le plus grave. Le clientélisme, heureusement rare, est pour le SNPTES un mal que l'on retrouve d'ailleurs aussi bien en local, dans les établissements, qu'au national, dans les sections du CNU.

En tout état de cause, pour réfléchir et penser le recrutement des enseignants-chercheurs trois conditions sont indispensables : il faut du temps, de la sérénité et une réelle prise en compte du dialogue social. Madame la Ministre, à ce jour, aucune de ces conditions n'est remplie.

Madame la Ministre, le SNPTES vous rappelle que notre communauté, des étudiants aux personnels, est épuisée par les conséquences de la crise sanitaire. La gestion de la crise doit être la priorité. Le SNPTES vous rappelle, aussi, que le comité de suivi du protocole ne s'est toujours pas réuni alors qu'il y a urgence à mettre en œuvre les mesures de revalorisations qu'il porte et que cela aurait dû être fait durant l'automne. Le SNPTES vous rappelle, enfin, qu'il a porté à votre connaissance de nombreux problèmes qui nécessitent également d'être réglés de manière urgente.

C'est pourquoi Madame la Ministre, le SNPTES vous exhorte à repousser le travail qu'appelle la remise en question du recrutement des enseignants-chercheurs tant que les trois conditions indispensables énumérées plus haut ne sont pas réunies. Tout passage en force sur ce dossier serait grandement préjudiciable à tous.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Alain Halère